

SOUTIEN aux professionnels dans le cadre d'une crise sanitaire

Prévenir, repérer, orienter

(Covid-19 – 2020)



Groupement de coopération médico-sociale financé
par l'Agence Régionale de Santé



Pourquoi proposer un soutien aux professionnels dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19 ?

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la lutte contre le coronavirus, l'équipe du Crehpsy s'est demandée comment elle pouvait venir en soutien aux professionnels, dans le cadre de ses missions **et dans la période post confinement.**

CONSTATS

- ▶ Durant les semaines de lutte contre le Coronavirus, les professionnels sanitaires, médico-sociaux et sociaux ont été en première ligne pour gérer l'épidémie Covid-19, situation encore amenée à durer.
- ▶ Le climat anxiogène, les facteurs organisationnels sources de stress, d'autres facteurs de risque tels que l'absence de soutien, la crainte de contaminer un proche, l'isolement ou la stigmatisation sociale ont pu et peuvent encore générer un risque augmenté d'anxiété, de dépression, d'épuisement, d'addiction et/ou de trouble de stress post-traumatique chez les professionnels.
- ▶ La réorganisation en urgence de l'offre d'accompagnement a mobilisé les professionnels dans un climat d'incertitude et d'hyper vigilance.
- ▶ De nombreuses études ont montré la nécessité d'adopter des stratégies psychologiques précoces en situation de Covid-19 et l'importance de travailler sur la régulation émotionnelle dans un souci de prévention.
- ▶ En juin 2020, l'Académie de médecine recommandait le suivi psychologique des professionnels confrontés au virus.

PROPOSITION

Offrir la possibilité aux professionnels de protéger leur santé mentale pendant ce temps de crise, en les aidant à faire face et le cas échéant permettre de réduire le risque de difficultés psychologiques à plus long terme.

Comment assurer ce soutien auprès des professionnels ?

L'action concerne donc un soutien **ponctuel** pour tout professionnel des champs sanitaire, médico-social et social, ne pouvant pas/ ne souhaitant pas bénéficier d'un soutien similaire proposé par/sur son lieu d'activité. Elle répond par ailleurs **à l'ensemble des préconisations « réponses rapides »** rédigées par l'HAS, dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus Covid-19, et plus précisément la réponse rapide n°2°: « *Accompagnement et soutien social et psychologique par des établissements médico sociaux qui ont un rôle majeur dans la réduction du stress et la prévention de la souffrance du personnel* ».

Un regard extérieur, neutre et bienveillant pourrait ainsi permettre de mettre à distance d'éventuelles souffrances psychiques, pouvant faire le lit de troubles plus envahissants et parfois de handicap psychique.

L'action s'inscrit dans un cadre de prévention, et n'a pas vocation à être pérennisée.

Évaluation en 2 temps :

1. Janvier 2021 pour ajuster la proposition en fonction :
 - ▶ de l'accueil qu'elle aura reçu auprès des professionnels ;
 - ▶ de la mobilisation des psychologues nécessaire pour y répondre.
2. Un bilan complet organisé en Juin 2021.

Les résultats seront transmis aux institutions concernées afin de favoriser la compréhension des enjeux liés à la lutte contre le Coronavirus.

Les résultats de l'évaluation de l'action (prévues en Janvier + Juin 2021) nous permettront d'envisager éventuellement une mise en lien potentiel avec nos missions.

SOUTIEN aux professionnels dans le cadre d'une crise sanitaire

Prévenir, repérer, orienter

Objectifs

- ▶ Prévenir les éventuels effets différés de la crise sur la santé mentale des professionnels.
- ▶ Faciliter l'expression de leurs difficultés et de leurs ressentis dans le respect des besoins et de l'intimité de chacun.
- ▶ Permettre d'apaiser les tensions vécues.
- ▶ Les informer sur les ressources disponibles.

Cadres d'intervention

- ▶ Le professionnel concerné bénéficie de ressources personnelles et de stratégies de coping suffisantes et efficaces ⇒ entretiens de soutien et de réassurance (nombre et fréquence à définir avec le professionnel concerné).
- ▶ La situation du professionnel nécessite un accompagnement plus contenant et pérenne ⇒ orientation vers des dispositifs de droit commun ou professionnel libéral.
- ▶ L'évaluation révèle un risque de stress post traumatique : avec son accord, orientation du professionnel vers un dispositif renforcé, ou à défaut vers un service d'urgence.

Mode d'interpellation

Les psychologues du Crehpsy peuvent être sollicités via notre adresse mail : contact@crehpsy-hdf.fr ou par téléphone.

- ▶ pour le Nord et le Pas-de-Calais au **06 07 00 53 92**.
- ▶ pour la Somme, l'Aisne et l'Oise **07 88 69 13 88**.
- ▶ par le professionnel concerné.
- ▶ par une structure, un établissement (quel que soit son champ d'intervention) souhaitant offrir un espace et un temps d'échanges aux équipes ayant été fortement mobilisées pendant la gestion de la crise Covid-19.

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels des champs sanitaire, médico social et social

LIEU D'INTERVENTION

Dans les locaux du Crehpsy
Loos et Amiens

ÉQUIPE MOBILISÉE

Psychologues du Crehpsy
Hauts-de-France

Audrey ALVES LESAGE

Marie Laure DEVAUCHELLE

TARIF

Cette action s'inscrivant dans notre première mission, elle est financée par l'ARS Hauts-de-France sur une enveloppe budgétaire dédiée à l'accueil, l'information et le conseil des personnes concernées (ou susceptibles de l'être) par le handicap psychique.

CONTACT

Crehpsy Hauts-de-France

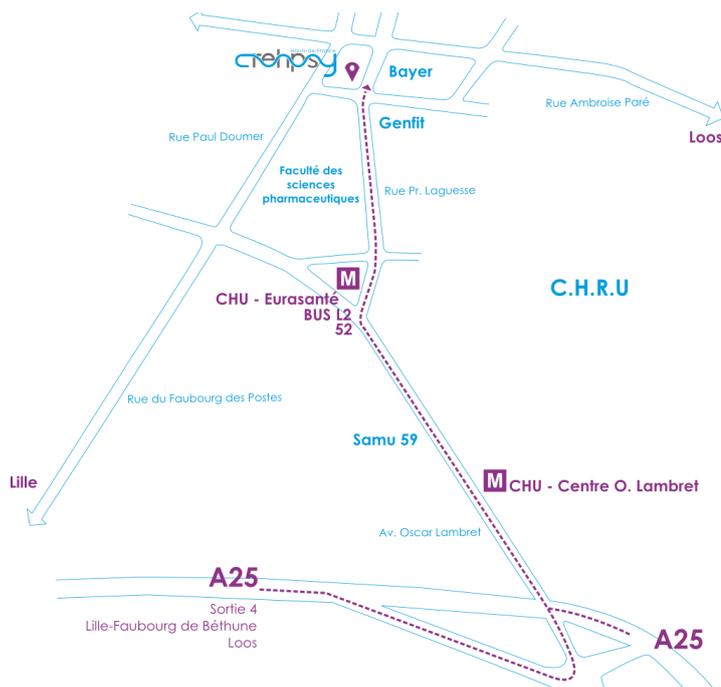
Parc Eurasanté Est
235 avenue de la recherche
Entrée B - Étage 4
59120 Loos

Accès

Métro
Ligne 1 - arrêt CHU Eurasanté

Voiture

Suivre CHRU - Parc Eurasanté



Crehpsy Hauts-de-France

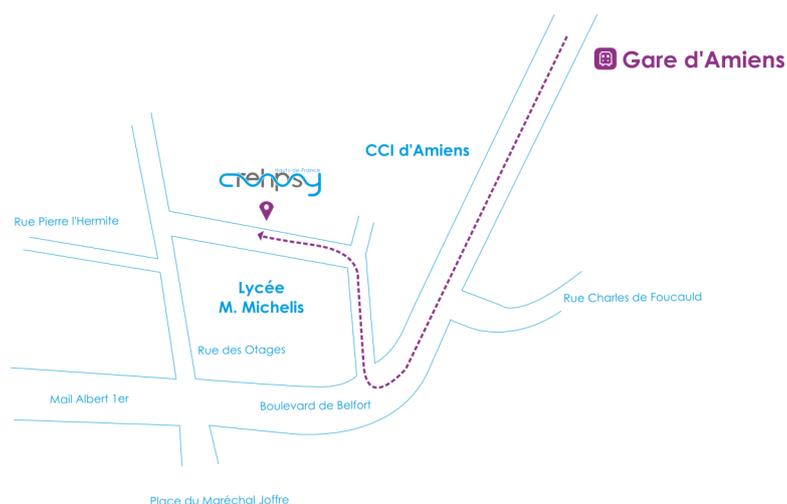
Immeuble « Les Capets »
3 rue Vincent Auriol
Étage 3
80000 Amiens

Accès

Bus
Arrêt Gare d'Amiens

Voiture

Suivre Boulevard de Belfort



Horaires

De préférence sur rendez-vous

Du Mardi au Vendredi

9h - 12h30 et 13h30 - 17h

Pour le Nord et le Pas-de-Calais
Audrey Alves Lesage 06 07 00 53 92

Pour la Somme, l'Aisne et l'Oise
Marie-Laure Devauchelle 07 88 69 13 88

contact@crehpsy-hdf.fr
www.crehpsy-hdf.fr